

# LETTRE

## de Guy Chambefort et Xavier Cadoret



### ÉDITO

# SE RASSEMBLER, *pour faire gagner notre territoire*

**La menace terroriste reste extrêmement élevée, sur notre sol comme chez nos voisins. Nous menons une guerre totale contre le terrorisme et l'action d'un Gouvernement en la matière n'a jamais été aussi forte : sur notre sol, 16 attentats ont été déjoués depuis 2013 et cette année, 160 individus en lien avec des activités terroristes ont été arrêtés.**

**N**ous avons déployé pour l'Euro 2016 de football un dispositif exceptionnel: plus de 90000 personnes mobilisées ont permis d'assurer la sécurité de nos concitoyens et de nos visiteurs.

Depuis la fin de l'Euro, la vigilance a été maintenue à un niveau maximal, avec près de 100 000 effectifs de sécurité mobilisés pour assurer la sécurité des Français sur l'ensemble du territoire.

Pour épauler les forces de l'ordre mobilisées sur tous les fronts depuis des mois, les préfets pourront également puiser dans la réserve opérationnelle de la police et de la gendarmerie nationale pour assurer la sécurité de ces différents événements dans chaque département. Elles représentent un vivier mobilisable de 15000 personnes.

Depuis le rétablissement des contrôles aux frontières au soir du 13 novembre, 48 millions de personnes ont été contrôlées à l'ensemble de nos frontières, et 28000 individus ont été empêchés d'entrer sur notre territoire.

Trois lois antiterroristes et deux lois sur le renseignement ont été adoptées au cours du quinquennat.

Nous avons également considérablement renforcé les moyens de nos services de police et de renseignement.

**N**ous agissons non seulement en matière de répression du terrorisme, mais également en matière de prévention : la plateforme de signalements de radicalisation mise en place par le gouvernement depuis avril 2014 a permis de recueillir plus de 5000 signalements. Enfin chacun sait que l'enjeu décisif du renforcement de notre protection face aux terroristes se joue sur le terrain européen. Nous avons obtenu une réforme du code Schengen pour réaliser des contrôles approfondis systématiques, l'adoption définitive du PNR européen et le renforcement des échanges d'informations.

Le « risque zéro » n'existe pas, malgré toutes les précautions prises, pas plus en France, qu'en Belgique ou aux Etats-Unis, pour prendre des modèles très différents. L'attentat dont ont été victimes, encore une fois, des innocents, est abominable. Il faut poursuivre nos efforts, notre détermination, qui ne sont pleinement efficaces que dans la cohésion. Les divisions, les polémiques nous affaiblissent et c'est ce que recherchent nos ennemis. Céder à ce travers serait prendre le risque de leur donner une victoire. Nos ennemis attaquent la France en raison de ce qu'elle est. C'est le combat d'une époque, d'une génération que nous devons mener, le combat de la démocratie et de la République.

## LES QUESTIONS ECRITES

**QE 91526 – Réponse publiée au J.O. le 03/05/2016**

Objet: le retrait par le laboratoire CSP, en accord avec l'ANSM, de 21 lots de vaccins Meningitec, au mois de septembre 2014.

**QE 86810 – Réponse publiée au J.O. le 10/05/2016.**

Objet: l'absence d'obligation légale pour les cabinets de recrutement ou chefs d'entreprises de répondre au courrier des demandeurs d'emploi.



## LES DERNIÈRES PROPOSITIONS DE LOI QUE J'AI CO-SIGNÉES

**Proposition de résolution N° 3782** en application de Article 34-1 de la Constitution visant à protéger le système du crédit immobilier français dans le cadre des négociations de Bâle

**Proposition de résolution N° 3711** tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'octroi d'une autorisation d'émettre à la chaîne Numéro 23 et de sa vente

**Proposition de loi N° 3770** organique relative à la compétence du Défenseur des droits pour la protection des lanceurs d'alerte

**Proposition de résolution N° 3574** sur les travaux conduits par les institutions européennes relative au maintien de la réglementation viticole

## EN COMMISSION DÉFENSE

**J**e suis intervenu lors de la réunion traitant de la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918.

Impliqué depuis plusieurs années auprès de l'association des *Amis de Pierre Brizon* qui milite pour la réhabilitation des fusillés de *Vingré*, je suis favorable à la réhabilitation mais opposé à une réhabilitation générale.

953 soldats français ont été fusillés entre 1914 et 1918, dont plus de 600 pour désobéissance militaire, 53 pour des faits de droit commun, 56 pour espionnage et 47 pour motifs inconnus.

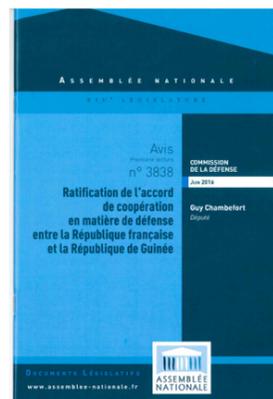
Toute réhabilitation de portée générale, qu'elle soit juridique ou symbolique, tout comme l'octroi de la mention «mort pour la France», est contestable dans la mesure où, aux côtés des fusillés qui mériteraient d'être réhabilités, se trouvent des soldats ayant trahi en temps de guerre ou commis des crimes de sang.

J'ai signé plusieurs amendements allant dans ce sens le 23 mai 2016.

Finalement, la proposition de loi relative à la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918 a été rejetée en 1ère lecture par l'Assemblée nationale le 26 mai 2016.

## MON RAPPORT SUR LES RELATIONS MILITAIRES AVEC LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

**J**'ai émis un avis sur le projet de loi (n° 2607) autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Guinée relatif à la coopération en matière de défense et au statut des forces.



L'accord repose sur une logique plus partenariale qu'auparavant: rédigé de façon réciproque, il ne comprend pas de clause de défense et met l'accent sur la coopération tant opérationnelle que structurelle. Il vise aussi à donner une dimension plus collective à la relation franco-guinéenne de défense, en s'inscrivant dans la perspective de l'architecture africaine de paix et de sécurité.

Surtout, cet accord intervient dans un contexte très particulier pour la Guinée, qui sort d'une période de profonds troubles politiques et que l'épidémie de virus *Ebola* aurait pu déstabiliser.

Dans le processus de stabilisation et de modernisation de la Guinée aujourd'hui bien engagé, la coopération en matière de défense tient en effet une place-clé, car elle est au cœur de la réforme du secteur de la sécurité, qui est un préalable à la modernisation du pays.

## CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

**14/07**: Commémoration à Moulins

**29/05**: Commémorations du centenaire de la *Bataille de Verdun* à Yzeure et à Moulins

**27/05**: Journée nationale de la Résistance à *Rocles*

**08/05**: Commémorations de la victoire du 8 mai 1945:

- au cimetière d'*Yzeure* où il a déposé une gerbe
- à la Poste de *Moulins* en hommage aux agents de la *Poste et télécommunications* de l'Allier morts pour la France et pour la liberté
- à la *Gare de Moulins* en mémoire des cheminots
- au *monument de la Victoire* à *Moulins*
- à *Saint-Gérard-de-Vaux*. La cérémonie était suivie de la présentation du drapeau rénové des prisonniers de guerre

**23/04**: Hommage aux Déportés dans les camps de concentration et d'extermination nazis lors de la seconde guerre mondiale à *Yzeure*

**09/04**: Hommage à l'occasion du 250<sup>ème</sup> anniversaire de *Claude-Henri Dufour*

## INAUGURATIONS

**23/06**: Plateforme logistique *Bosch/E.L.M. Leblanc* au *Logiparc de Montbeugny*

**18/06**: Complexe sportif à *Bessay-sur-Allier*

**04/06**: Salle socio-culturelle de *Lurcy-Levis*

**28/05**: Salle des fêtes *Henri Labussière* à *Diou*

**21/05**: Bar-restaurant multiservices *L'envie des mets* à *St-Pourçain-/Besbre*

**07/05**: Vernissage du 6<sup>ème</sup> salon du thème organisé par le *CYSL Photo* à *Yzeure*

**04/05**: Fête d'*Avermes*

**16/04**: 7ème édition du *Printemps* de *Saint-Pourçain-sur-Sioule*

**15/04**: 1ère borne électrique de l'Allier, *Souvigny*

**09/04**: Rendez-vous avec le *Sénégal*

**08/04**: Nouvelle exposition du *CNCS: Barockissimo, Moulins*



Marché des Producteurs de Pays à Avermes

## LES RÉUNIONS PUBLIQUES

LE 7 AVRIL À BOURBON L'ARCHAMBAULT

LE 16 JUIN À YZEURE

**J**'ai tenu à rassurer les participants sur la situation économique de notre pays. En 2012, elle était difficile.

Le gouvernement a pris des mesures et fait des réformes (ex: le *CICE*, le pacte de responsabilité...). Le résultat de ces dernières n'est pas immédiat et impatient beaucoup. Cependant, les chiffres prouvent l'amélioration de la situation. Dans le domaine de la Défense, la situation s'améliore en *Syrie* mais elle est plus inquiétante en *Libye*. Certaines forces de *DAECH* s'y sont concentrées. L'action de la France vise à mettre un terme aux actions du groupe terroriste, d'éliminer les organisateurs. J'ai aussi fait un point sur les dossiers locaux comme par exemple la *RCEA*, la base aérienne de *Varennes sur Allier*, l'intercommunalité, le ferroviaire.



Réunion publique à Bourbon l'Archambault



Commémoration du centenaire de la bataille de Verdun à Yzeure

## EVÈNEMENTS

**26/06**: Brocante de la *Ferté-Hauterive*

**24/06**: Marché des Producteurs à *Avermes*

**05/06**: 25ème anniversaire de l'*Ensemble Instrumental d'Yzeure*

**02/06**: Remise du grade de commandeur de l'*Ordre des Arts et des Lettres* à *Reidroc*

**30/05**: Assemblée Générale de la *Chambre des Métiers* à *Moulins*

**12/05**: Visite de l'*Agence Pôle Emploi* de *Moulins*

**11/05**: Commission Départementale de la coopération intercommunale organisée par le Préfet de l'Allier

**22/04**: Signature du contrat de redynamisation de site *Défense* de *Varennes-sur-Allier*

**14/04**: Récompenses du *concours des Villes et Villages Fleuris*

**10/04**: Remise des Prix des 27èmes *Rencontres Cinéma-Nature* de *Dompierre-sur-Besbre*

**09/04**: Lancement du nouveau timbre du *CNCS* par *Christian Lacroix*

**08/04**: Soirée Sénégalaise organisée par le *Comité de Jumelage Yzeure-Kafountine* à *Yzeure*

**02/04**: Remise de médailles d'honneur régionale, départementale, communale à des élus et des membres du personnel des communes de l'ancien canton de *Neuilly-le-Réal*

**29/03**: levée des corps des douze personnes de nationalité portugaise décédées dans l'accident survenu sur la *RCEA, Moulins*

**28/03**: Manifestation du *Lapin de Pâques*, *Yzeure* et 39ème *TIFM, Thiel-sur-Acolin*

**26/03**: Remise des prix du 16ème *Festi'BD, Moulins*

**25/03**: Soutien aux 156 salariés de l'entreprise *Diam, Lurcy Levis*

**J**e suis intervenu auprès de **Myriam EL KHOMRI**, Ministre du travail, et **Emmanuel MACRON**, Ministre de l'Economie, suite à l'annonce de la restructuration de l'entreprise **DIAM** à **Lurcy-Lévis**. J'ai aussi reçu les représentants du personnel à plusieurs reprises. Un total de 36 emplois devait initialement être supprimé. Grâce à nos interventions combinées, ce sont finalement 21 postes qui disparaîtront. Même si on ne peut pas se féliciter de cette situation, il faut noter l'engagement total des représentants du personnel qui ont su mener cette bataille pour le maintien de l'emploi, ainsi que les services de l'Etat qui ont suivi ce dossier avec vigilance.

## PROJET DE LOI EGALITÉ ET CITOYENNETÉ

**A**près les attentats de janvier 2015 qui se sont traduits par la tentation du repli sur soi et la montée des intolérances (augmentation de 25 % des actes de racisme en 2015), le Gouvernement a souhaité remettre au coeur de son action les valeurs d'égalité et de citoyenneté.

Entre mars 2015 et avril 2016, il a réuni trois comités interministériels qui ont permis de mettre en oeuvre près de 70 mesures pour l'école, le logement, l'emploi, la laïcité, la mixité, la citoyenneté, ou encore la lutte contre les discriminations.

**Pour être efficace, une partie de ces mesures appelait une mise en oeuvre législative** : c'est tout l'objet de ce projet de loi (PL).

**Le titre I (citoyenneté, jeunesse) répond à une double ambition : créer une véritable culture de l'engagement et accompagner l'autonomie des jeunes.**

**Le titre II (mixité sociale et égalité des chances dans l'habitat) engage des mesures dans le domaine du logement pour favoriser le vivre-ensemble et lutter contre la « ghettoïsation » de certains quartiers.**

**Le titre III (lutte contre les discriminations) renforce l'égalité réelle pour permettre aux citoyens de mieux s'insérer dans la République.**

Ce PL a été adopté en 1ère lecture par l'Assemblée nationale le 6 juillet 2016.

Il sera discuté au Sénat au mois de septembre.

## VOYAGE À PARIS

**J**'organise un voyage à Paris avec une visite de l'Assemblée nationale le lundi 12 septembre 2016.



© Assemblée nationale

## «EMBAUCHE PME»

**L**e dispositif « Embauche PME » est une des 7 mesures du «Plan d'urgence pour l'emploi» présenté par le Président de la République en début d'année.

Il s'agit d'une aide à l'embauche pour les PME de moins de 250 salariés, versée durant les deux premières années des contrats.

**La mesure « Embauche PME » est cumulable avec les autres dispositifs existants : la réduction générale pour les bas salaires, le pacte de responsabilité et de solidarité ou encore le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).**

**Pour bénéficier de cette prime, les embauches doivent se faire :**

- en contrat à durée indéterminée (CDI)
- en contrat à durée déterminée (CDD) de 6 mois ou plus
- en contrat de professionnalisation de 6 mois ou plus
- il peut également s'agir de la transformation d'un CDD en CDI

**Ce dispositif est un véritable succès. Entre le 18 janvier et le 30 juin, plus de 100 000 demandes d'aide ont été validées sur le territoire. 15.5% des demandes proviennent d'entreprises de restauration, 4.3% d'hôtels, 4% de PME de transports routiers de fret et services de déménagement. Cette aide a donc permis de créer ou pérenniser plus de 65 000 emplois en CDI.**

### ET DANS L'ALLIER ?

**Le dispositif connaît un succès comparable au niveau national.**

**Sur la même période, 526 demandes d'aide ont été validées, principalement dans le domaine du bâtiment, de la restauration rapide, du commerce de détails, de l'hébergement touristique et de la restauration traditionnelle.**

**Dans notre département, le dispositif a permis 315 embauches en CDI (60% des demandes d'aides validées).**

### Au programme :

Départ à 5h00, petit déjeuner en cours de route, visite de l'Assemblée nationale, déjeuner dans un restaurant de la capitale, visite libre du Louvre et Croisière en bateau mouche sur la Seine.

Le prix de la journée est de 105 €.

Pour tous renseignements, merci de vous adresser :

à la permanence par téléphone au 04 70 20 23 68  
ou par mail : guy.chambefort@orange.fr

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée avec une priorité donnée aux habitants de la 1ère circonscription.

## ADOPTION DU PROJET DE LOI TRAVAIL

**Le projet de loi (PL) travail a été définitivement adopté par le Parlement le 21 juillet. Beaucoup de contre-vérités circulent, or, la loi travail est un texte de progrès.**

### Cinq leviers pour donner du pouvoir aux salariés

- Ce PL donne du pouvoir aux salariés. Il renforce les enjeux et les outils du dialogue, pour donner aux acteurs de terrain plus de pouvoir de décision.
- Le principe majoritaire est consacré: pour être valides, les accords devront être signés par des organisations syndicales représentant au moins la majorité des salariés. C'est un renforcement de la démocratie sociale.
- Le référendum d'entreprise à l'initiative des syndicats est institué : dans les cas où l'enjeu de l'accord le justifiera aux yeux des organisations syndicales qui l'auront signé, et à condition que celles-ci représentent 30% des suffrages, elles pourront déclencher une consultation des salariés.
- La négociation est élargie à toutes les entreprises : pour lutter contre les « déserts syndicaux », la loi élargit la possibilité pour les entreprises qui souhaitent négocier des accords mais n'ont pas de délégués syndicaux, de négocier avec un de ses salariés mandaté par une organisation syndicale. Cela concerne une grande majorité des entreprises.
- Plus de moyens sont donnés aux syndicats les plus forts et les salariés sont mieux représentés.

### Dix nouveaux droits sociaux

- Ce PL crée de nouveaux droits sociaux. Ce sont des avancées précises et concrètes qui permettront de répondre à des revendications anciennes et d'améliorer la vie des Français.
- La création du *compte personnel d'activité* concrétise la sécurisation des parcours professionnels et constitue le capital de droits de ceux qui travaillent. Il permet à chacun d'accumuler des heures utilisables selon son choix et vient doter de droits supplémentaires ceux qui en ont le moins.
- La généralisation de la Garantie jeunes permet à des jeunes en situation de précarité de s'installer dans la vie active grâce à un parcours complet et intensif d'accès à l'emploi, associé à une aide financière pouvant aller jusqu'à 461€/mois. Plus de 100 000 jeunes en auront bénéficié d'ici fin 2016. Le PL la généralise à l'ensemble du territoire en 2017.
- La création d'une aide à la recherche du premier emploi vise à répondre aux difficultés que les jeunes peuvent avoir pour s'insérer rapidement sur le marché du travail.
- Le droit à la déconnexion vise à garantir l'effectivité du droit au repos et à assurer le respect de la vie personnelle. Désormais, les congés pourront être pris dès l'embauche du salarié.
- L'égalité femmes-hommes va être renforcée. Par exemple: la période de protection contre le licenciement pour les mères à l'issue du congé maternité est portée de 4 à 10 semaines et l'extension de cette période de protection s'applique également au second parent, qui en bénéficie à compter de la naissance de l'enfant, ainsi qu'aux parents adoptants.
- Les droits des salariés saisonniers sont renforcés, grâce à la facilitation de la reconduction de leur contrat et la prise en compte de l'ancienneté.
- Les salariés des réseaux de franchisés seront désormais représentés et consultés au sein d'une instance de dialogue mise en place dans chaque réseau.
- Une nouvelle mission est explicitement donnée au CHSCT en faveur des travailleurs handicapés. Parmi les nouvelles mesures : les personnes handicapées feront l'objet d'une surveillance renforcée par la médecine du travail.
- Les conventions collectives s'appliqueront désormais de manière automatique aux départements d'outre-mer.

### Cinq mesures qui n'y sont pas

La désinformation concernant le contenu de ce PL doit être combattue. Cinq mesures souvent évoquées n'y figurent absolument pas :

- Il n'y a pas de suppression du principe de majoration des heures supplémentaires.
- Il n'y a ni suppression ni remise en cause de la durée du temps de travail à 35h.
- Il n'y a ni suppression ni remise en cause du CDI.
- Il n'y a pas de suppression des congés en cas d'événements familiaux (décès, mariage, naissance, ...).
- Il n'y a pas de restauration de l'apprentissage dès l'âge de 14 ans.

### Quelques autres avancées

- Renforcement contre la fraude au travail détaché, pour constituer l'arsenal le plus abouti d'Europe.
- Renforcement des branches professionnelles, en mettant fin à leur éclatement (passage de 700 à 200 branches en 3 ans) et en confortant leur rôle à travers notamment la construction d'un ordre public conventionnel propre à chaque branche.
- Renovation du code de travail en 2 ans pour renforcer la négociation collective, avec les parlementaires et les partenaires sociaux.
- Possibilité de conclure des accords types de branche qui pourront être directement déclinés dans les petites entreprises.
- Possibilité de moduler le temps de travail élargie dans les PME pour faciliter l'adaptation à l'activité.
- Création d'un service public d'accès au droit pour les PME.
- Amélioration de la médecine du travail : la visite d'information/prévention faite par un membre de l'équipe pluridisciplinaire fera l'objet d'une attestation...

# - LE MOT DE XAVIER CADORET -

Xavier Cadoret est Vice président de l'Observatoire National de Présence Postale (ONPP) et représentant de l'Association des Maires de France (AMF).

## LA PRÉSENCE POSTALE : LES NÉGOCIATIONS EN COURS POUR LE CONTRAT 2017-2019

**L**e groupe de travail de l'ONPP pour la préparation du 4ème contrat tripartite, dont je fais partie en tant que représentant de l'Association des Maires de France, s'est réuni à 5 reprises entre le mois de février et le mois de juillet 2016 ( plus 3 conférences téléphoniques).

Un rapport d'orientation a été transmis le 20 juin 2016 aux signataires : AMF, Etat, et La Poste le 20 juin dernier. Il doit servir de socle pour la rédaction du futur contrat 2017-2019.

Après un rappel du cadre législatif, réglementaire, du contexte économique postal et de la démarche participative lancée auprès des commissions départementales de présence postale territoriale, le rapport précise les cinq orientations principales du nouveau contrat :

- > les nouvelles modalités de répartition du fonds,
- > les nouvelles modalités d'emploi du fonds de péréquation,
- > la stabilisation du montant du fonds de péréquation,
- > les modalités d'évolution de la présence postale territoriale,
- > la gouvernance de la présence postale territoriale.

### De nouvelles modalités de répartition du fonds de péréquation

Dans le projet de nouveau contrat, il est proposé de modifier les modalités de calcul des dotations départementales et de retenir une liste de points de contacts prioritaires sans considération de zonage géographique.

Ces points de contact éligibles au fonds de péréquation seraient :

- > l'ensemble des partenariats conclus avec les collectivités territoriales (agences postales communales et intercommunales),
- > les relais commerçants ou les relais de l'économie solidaire dans les communes de moins de 2 000 habitants,
- > l'ensemble des bureaux de poste mutualisés (maisons de services au public dans les bureaux de poste et facteurs guichetiers),
- > les bureaux de poste ouverts moins de 18 heures,
- > les points de contact situés dans les nouveaux Quartiers Politiques de la Ville (QPV),
- > l'ensemble des points de contact situés dans les DOM.

Cette approche, permet de prendre en compte l'évolution des périmètres institutionnels et, en particulier, l'accroissement du nombre de communes nouvelles.

En conservant la notion de zones prioritaires rurales, il y avait le risque que des points de contacts postaux ruraux ne soient plus éligibles au fonds de péréquation, du fait de leur appartenance à une commune nouvelle de plus de 2000 habitants.

### Un financement pérennisé, mais encore des questions

Il est proposé que le montant prévisionnel annuel du fonds de péréquation soit stabilisé pour la période 2017-2019 à hauteur de 170 millions/an, soit le même montant que le contrat actuel.

Il est également proposé, avec l'accord de l'Etat, que le fonds prenne en charge la part de « financement des collectivités » pour les 500 maisons de services au public qui seront créées d'ici fin 2016 dans des bureaux de poste, soit 8 millions d'euros chaque année.

Ce point a été défendu avec force par les représentants de l'AMF tout au long des travaux du groupe dédié à la préparation du contrat tripartite.

**Au stade des négociations actuelles entre l'Etat, la Poste et l'AMF, un point sensible du rapport d'orientation est en cours de discussion.**

La Poste prévoit dans les années à venir une évolution importante des bureaux de poste urbains (hors périmètre du fonds de péréquation).

**La Poste souhaite distinguer les points de contact relevant « des exigences du service public » de ceux qui « s'inscrivent dans le champ concurrentiel des activités postales ».**

**L'AMF souhaite revoir les modalités d'évolution de la présence postale en milieu urbain :**

- > en conservant le principe de l'accord préalable du maire et du conseil municipal pour les communes ne disposant que d'un seul bureau de poste,
- > en réclamant une concertation renforcée entre le maire et le représentant de La Poste pour les villes.

## L'ONPP, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

**D**ans le cadre de sa contribution à l'aménagement du territoire – l'une de ses quatre missions de service public –, le groupe La Poste est amené à développer une concertation étroite avec les collectivités. L'objectif est d'assurer une présence cohérente des services postaux sur l'ensemble du territoire.

Le contrat de présence postale territoriale est signé entre l'État, l'AMF et La Poste pour une durée de trois ans. Il fixe le montant prévisionnel des ressources du fonds de péréquation, donne les orientations en matière d'accessibilité des services, délimite le périmètre de mise en œuvre du fonds de péréquation, établit les règles d'affectation des ressources et définit les règles de gouvernance de la présence postale territoriale. Les instances mises en place par le contrat de présence postale territoriale, dont l'ONPP, permettent de formaliser le dialogue territorial entre La Poste et les collectivités.

L'ONPP a pour missions principales de suivre les modalités de gestion du fonds de péréquation, accompagner les travaux des commissions départementales de présence postale (CDPPT), et veiller au respect des engagements de La Poste en matière d'évolution de son réseau, en particulier dans le cadre de partenariats publics ou privés.

L'ONPP est composé au total de 28 membres, dont 6 représentants de l'AMF.

Xavier Cadoret intervient dans le cadre des négociations sur la présence postale au titre de Vice-président de l'ONPP.